



---

Cabinet du Préfet  
Bureau de la Communication Interministérielle

Nice, le lundi 19 décembre 2011

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **BILAN D'ETAPE DE LA CONCERTATION CONSACREE AU PROJET LGV PACA : UNE FORTE MOBILISATION, DE NOMBREUSES AVANCEES ET LA CONFIRMATION DE LA NECESSITE D'UN SYSTEME FERROVIAIRE PERFORMANT POUR LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.**

---

**Le comité territorial des Alpes-Maritimes,  
présidé par le Secrétaire Général, M. Gérard Gavory,  
s'est réuni le 8 décembre pour présenter le bilan d'étape de la concertation consacrée au  
système ferroviaire porté par le projet LGV PACA dans le département.**

---

Réseau Ferré de France a rendu compte des résultats de la concertation consacrée aux fuseaux de passage.

Le Secrétaire Général de la préfecture des Alpes-Maritimes, M. Gérard Gavory, s'est félicité de la qualité des échanges dans ces réunions de concertation et a tenu à remercier l'ensemble des acteurs pour leur mobilisation.

Il a pris acte de la position du CoTer concernant :

- Le fort consensus sur la nécessité d'un système ferroviaire performant, ainsi que d'une infrastructure nouvelle à grande vitesse pour le département, afin d'augmenter et de fiabiliser le trafic TER et d'optimiser les déplacements vers Marseille, Paris et plus globalement, l'arc méditerranéen.
- Le besoin d'une desserte de l'ouest du département et la demande d'un approfondissement des réflexions sur l'implantation d'un pôle d'échanges dans ce secteur.
- Le caractère primordial du projet en tant que maillon indispensable à la constitution de l'arc méditerranéen.
- Le nécessaire respect du processus de décision pour ne pas retarder le planning général du projet.
- L'importance de la mise en place d'un système ferroviaire efficace dans les Alpes- Maritimes au plus tôt, en suggérant une réalisation prioritaire dans le département, compte tenu notamment de la nécessité d'une liaison avec l'Italie, les travaux de modernisation de la ligne italienne devant être achevés en 2018.

1/2

---

**CONTACT PRESSE :**

**Préfecture Communication interministérielle :** Géraldine SOULIER - tél.04.93.72.22.40 - 06.66.73.43.58



## Une concertation qui a beaucoup mobilisé et bien avancé depuis l'été

Rappelons que Le Comité Territorial des Alpes-Maritimes a lancé le 4 juillet dernier la concertation suivant les termes d'une Charte conçue par les co-financeurs, les acteurs socio-économiques et le monde associatif. Le CoTer des Alpes-Maritimes a également précisé les modalités d'organisation des groupes géographiques et décidé la création du groupe thématique « Fret et logistique ».

A l'échelle départementale, RFF a organisé des rencontres avec les maires des 42 communes situées dans la zone d'études (39 rencontres d'août à novembre), une réunion publique de lancement avec 150 personnes, ainsi que les sessions des quatre groupes géographiques du département (« Ouest Alpes-Maritimes », « Sophia Antipolis », « Nice » et « Paillons Riviera »), du CoTer et de la Commission consultative des élus.

A l'échelle régionale, RFF a organisé les sessions du Comité de la concertation, du Collège des acteurs, des groupes thématiques « Fret et logistique » et « Gares ».

Les résultats de la première phase consacrée aux scénarios a permis au CoTer du 20 octobre de rappeler l'intérêt du département pour la ligne à grande vitesse et le nécessaire désenclavement des Alpes-Maritimes et de l'Est varois. Il a en outre validé les fuseaux proposés à la concertation et acté ainsi la poursuite de la concertation.

La deuxième phase de la concertation consacrée aux fuseaux de passage s'est traduite par une plus forte participation des acteurs aux groupes de travail (plus de 270 participants à la totalité des 4 groupes) et 7 contributions d'acteurs sur des scénarios alternatifs ou demandes d'études complémentaires.

A l'issue de ces groupes, les 3 réunions publiques de clôture ont réuni 250 personnes à Cannes, Antibes et Nice, dans une ambiance sereine. La réunion publique sur le secteur Paillons Riviera a été décalée au 16 janvier, à Menton, afin de s'intégrer dans la concertation Nice-Italie, demandée par la Commission Nationale du Débat Public.